

La démarche Qualité au Vinatier

L'établissement est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche globale "qualité et gestion des risques" afin de garantir au mieux la qualité et l'efficacité des prises en charge.



Cet engagement repose notamment sur la politique qualité, élaborée en prenant en compte les éléments suivants :

- L'écoute des usagers et de leurs aidants
- Les principes du service public hospitalier : égalité d'accès aux prises en charge, continuité des soins, adaptation et neutralité
- Le respect de la personne, des règles de déontologie et des principes d'éthique. Ce qui inclue le respect des droits fondamentaux, dont la liberté d'aller et venir et, l'écoute des patients. Parce que ces aspects relèvent d'aspirations légitimes des usagers et de leur entourage et pas seulement de l'exigence réglementaire ou normative
- Les orientations générales du projet d'établissement et du projet de la communauté psychiatrique de territoire (CPT) Rhône Métropole
- Le pari du développement continu de la culture sécurité, prenant en compte le dimensionnement polaire de l'établissement en associant les objectifs de qualité et sécurité à ceux de l'efficacité médico-économique.
- La gestion des risques dans ses différentes dimensions
- L'évaluation des pratiques professionnelles
- L'application de la réglementation
- La prise en compte des différents résultats d'audits, d'indicateurs autant externes qu'internes et des décisions de la HAS

La Département Qualité Sécurité Hygiène (DQSH)

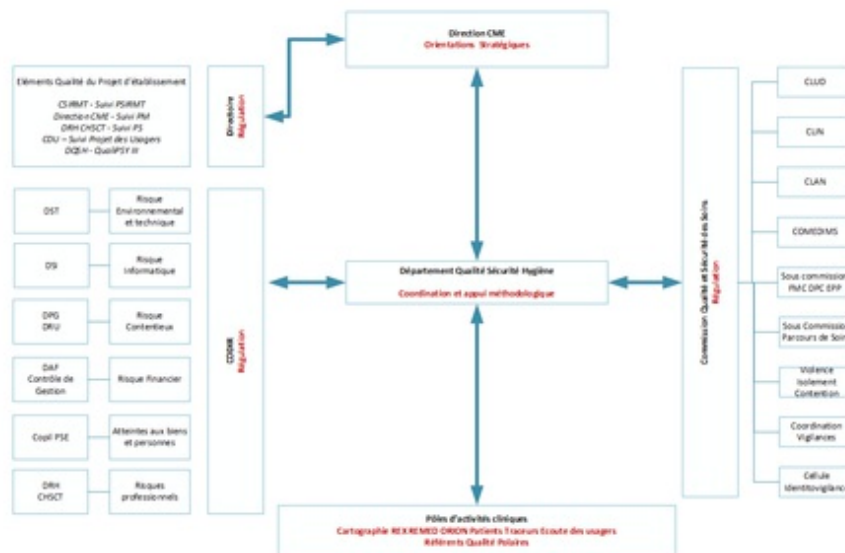
Le DQSH assume un rôle de conseil auprès de la CME et de la direction de l'établissement, **de coordination** de l'ensemble des actions d'améliorations de la qualité ou de réduction des risques et de prestataire interne et de

centralisation des informations.

Ses missions principales sont :

- L'appui et le soutien méthodologique de la CQSS, des sous-commissions et des groupes de travail et/ou d'évaluation de pratiques professionnelles.
- L'appui et le soutien méthodologique aux pôles d'activité clinique dans leurs démarche de cartographie, d'analyse des évènements et d'évaluation des pratiques.
- La centralisation des différentes informations concernant la démarche qualité et la sécurité des soins, ceci dans les différentes dimensions de l'établissement (soignante, administrative, logistique et technique)
- Le suivi des différentes actions des gestionnaires de risques et des vigilants.
- L'analyse des évènements indésirables graves (EIG) en collaboration avec les pôles et les directions concernées
- L'analyse et le suivi des évènements indésirables et des erreurs médicamenteuses. Le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques a priori et a posteriori en lien avec la Direction des Soins
- Le recueil et le suivi des indicateurs qualité IQSS, IFAQ et des indicateurs internes à l'établissement.
- La formation et la sensibilisation des personnels aux démarches qualité et sécurité des soins
- Le suivi et la veille règlementaire et documentaire relevant de son domaine de compétence.
- La mise en œuvre de la procédure de certification.

Le DQSH est doté en personnel spécialisé dans le domaine de la qualité-sécurité des soins et hygiène hospitalière.



Les indicateurs de la Qualité et sécurité des soins

Conformément aux dispositions prévues par la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 (Loi Hôpital Patients Santé Territoires), le Centre Hospitalier Le Vinatier met à la disposition du public les résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.

Indicateur de Consommation de Solutions Hydro- Alcooliques : ICSHA

L'indicateur ICSHA est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains (selon une technique de référence).

Indicateur de la Qualité et de la Sécurité des Soins

La Haute autorité de santé a suspendu depuis 2018 les indicateurs de tenue du dossier de soins.

D'autres indicateurs sont en cours de déploiement et ont été testé par l'établissement. Ceux-ci seront mis en œuvre en 2021 :

- « Prise en charge somatique en établissement de santé » et « Coordination entre l'hôpital et la ville »
Périmètre « hospitalisation à temps plein »
- « Prise en charge somatique en établissement de santé » et « Coordination entre l'hôpital et la ville »
Périmètre « ambulatoire »
- Pratiques d'isolement et de contention mécanique

Indicateur de la Qualité et de la Sécurité des Soins proposés par l'établissement

Un indicateur de qualité et de sécurité des soins est un outil de mesure d'un état de santé, d'une pratique, d'une organisation ou de la survenue d'un événement, qui permet d'évaluer de manière valide et fiable la qualité des soins et son évolution dans le temps. Ils évaluent la structure, le processus ou le résultat, et peuvent être recueillis à partir de différentes sources de données.

Outre les indicateurs nationaux, l'établissement suit près de 50 indicateurs différents comme le taux de chute des personnes âgées, la satisfaction concernant les repas, nombre de personnel formé aux droits des patients, traçabilité de la prise en charge de la douleur, d'information sur la personne de confiance....

Quelques définitions

Tenue du dossier patient (TDP)

Le dossier médical contribue au partage de l'information entre les différents professionnels de santé qui prennent en charge le patient. La tenue du dossier patient est un élément important de la qualité et de la coordination des soins dans le cadre d'une prise en charge hospitalière pluri-professionnelle et pluridisciplinaire. L'ensemble des critères pris en compte dans cet indicateur contribue au partage de l'information entre les différents intervenants, et à chaque étape de la prise en charge. Ils évaluent les éléments relatifs à l'entrée, le séjour, la sortie du patient, ainsi que la qualité de rédaction des prescriptions médicamenteuses.

Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation (DEC)

Le courrier de fin d'hospitalisation est un élément clé de la communication des éléments d'information nécessaires à la continuité des soins. Il résume les conclusions de l'hospitalisation et établit des préconisations de prise en charge après la sortie afin d'assurer une bonne coordination « hôpital - ville » ou « hôpital - structure de transfert ». Signé par le médecin de l'établissement, il est adressé au médecin de ville, à la structure de transfert, ou est remis au patient le jour de sa sortie. Réglementairement, ce courrier doit être envoyé dans un délai de 8 jours suivant la sortie du patient.

Évaluation de la douleur (TRD)

L'évaluation de la douleur est un préalable nécessaire à une bonne qualité de la prise en charge de la douleur. La douleur doit être systématiquement évaluée auprès du patient et « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur ». Afin de mieux dépister, évaluer et suivre l'évolution de la douleur ressentie, il est nécessaire d'utiliser des échelles validées de l'évaluation de la douleur.

Dépistage des troubles nutritionnels (DTN)

La douleur doit être systématiquement évaluée auprès du patient et « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur ». Afin de Le dépistage des troubles nutritionnels est recommandé pour tout patient hospitalisé. Ce dépistage justifie que le patient soit pesé à son admission, que l'évolution de son poids soit recherchée par l'interrogatoire et que son indice de masse corporelle (IMC) soit calculé.

VOIR AUSSI

Consulter le rapport de certification de l'établissement sur le site :  www.has-sante.fr 

Consulter l'ensemble des indicateurs qualité de l'établissement :  www.scopesante.fr 

TÉLÉCHARGER

Télécharger les indicateurs qualité et sécurité des soins pour l'année 2015

 [Indicateurs Qualité](#)

Télécharger les indicateurs relatifs aux infections associées aux soins pour les années 2014 et 2015

 [Année 2014](#)

 [Année 2015](#)

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX